



Fédération  
des acteurs de  
la solidarité

**Délégation interministérielle à l'hébergement  
et l'accès au logement (DIHAL)  
A l'attention de Monsieur Jérôme d'Harcourt  
Grande Arche Paroi Sud 5e étage  
92055 La Défense Cedex**

Paris, le 26 février 2025

Monsieur le Délégué Interministériel,

Notre fédération est engagée à vos côtés depuis le début des travaux relatifs à la réforme du pilotage et du financement des CHRS. Nous saluons la qualité de la concertation que vous menez auprès des acteurs associatifs.

Comme vous le savez, notre fédération partage plusieurs grands objectifs de la réforme, notamment celui de laisser une plus grande marge de manœuvre aux associations porteuses de CHRS dans la gestion de leur enveloppe et d'avoir un système de tarification plus "juste", basée sur des données objectives. De même, nous saluons la reconnaissance de l'accompagnement social global des CHRS et de leur rôle dans la mise en œuvre du logement d'abord.

Néanmoins, dans la suite du courrier interfédéral que nous vous avons récemment adressé, plusieurs éléments dans cette réforme continuent de nous interpeller.

Tout d'abord, conduire une réforme de cette nature à moyens constants comme vous nous l'annoncez nous semble problématique, compte tenu de la perspective envisagée que des structures puissent être sans avoir pourtant failli dans leur mission financièrement « perdantes » en application de nouvelles règles. Qui plus est au vu de l'augmentation continue des besoins, y compris des situations dites complexes, qui induisent bien souvent un coût supplémentaire en termes d'accompagnement. Le manque de visibilité, à ce jour, sur les « gagnants » et les « perdants » de la réforme, alors que nous sommes à moins d'un an du début envisagé de sa mise en œuvre, nous préoccupe d'ailleurs fortement. Cette incertitude intervient dans un contexte financier déjà lourd pour les structures, qui nous alertent de plus en plus sur leurs difficultés financières et leurs problèmes de trésorerie. Aussi, nous souhaitons que l'étude d'impact que vous nous annoncez pour mai 2025 puisse inclure :

- une étude de l'impact sur les dotations des structures menant des accompagnements dits spécialisés
- une étude des impacts par territoire et par taille de structure
- un ordre de grandeur du nombre de structures qui pourraient « gagner ou perdre »
- un ordre de grandeur du volume de la dotation concerné (en valeur absolue et relative).

S'agissant des appels à manifestation d'intérêt pour le financement des accompagnements spécialisés, nous nous interrogeons sur la pérennisation des AMI et leur impact sur les ressources humaines. Dans le contexte de crise de l'attractivité du secteur social que vous connaissez, nous craignons que le fait de devoir recruter des salariés en CDD couvrant uniquement la période de l'AMI ne rajoute de la complexité dans un climat social déjà dégradé. Nous souhaitons également que les fédérations soient associées à l'élaboration du cahier des charges national des appels à manifestation d'intérêt.

Nous craignons, par ailleurs, que les effets cumulés d'un manque de moyens dû à une enveloppe constante et de la mise en place de certains indicateurs envisagés n'accroissent le risque de sélection des publics à l'entrée. Aussi, nous plaidons pour que les indicateurs soient interprétés à la lumière du contexte local et de la nature des besoins d'accompagnement des personnes hébergées. La possibilité d'appliquer des sanctions financières en cas de non atteinte de certains indicateurs phare nous semble dans ce contexte d'incertitudes et d'interrogations, inadaptée. Il nous apparaît que le devoir de rendre des comptes pour le bon usage des financements publics qui s'impose aux associations doit pouvoir trouver des applications plus conformes à l'esprit de partenariat qui caractérise nos relations de travail.

Nous exprimons enfin des interrogations quant au devenir des places d'hébergement d'urgence sous statut CHRS. Nous croyons comprendre qu'elles seraient également concernées par la réforme. Dans ces conditions elles devraient être placées dans un cadre juridique protecteur pour les personnes et les structures. Elles fonctionnent, pour une grande partie d'entre elles, comme des places d'hébergement d'urgence « classiques » en lien avec le 115 et de manière inconditionnelle. Nous craignons une réduction de la capacité d'accueil en hébergement d'urgence dans certains territoires et *in fine* une absence de réponse pour les personnes orientées uniquement vers l'HU à ce jour.

Nous nous tenons à votre disposition pour échanger sur ces différents sujets, qu'il importe de clarifier pour accompagner au mieux la mise en place de cette réforme d'ampleur.

Veillez agréer, Monsieur le Délégué Interministériel, l'expression de nos salutations distinguées.

**Nathalie LATOUR**

**Directrice Générale**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'N. Latour', with a horizontal line underneath.